



Sur le chemin de la ruine ? Sur un site de forage à Trou du Nord, les travaux vont bon train dans les montagnes d'Haïti (photographie de Genove Valcimon publiée dans un article de Marthe Mendoza et reproduite avec l'aimable autorisation du *Huffington Post*).

*Une nouvelle ruée vers l'or sans retenue*

# Les mineurs d'à côté

**L**e gouvernement haïtien mise sur les récentes découvertes d'or et d'argent de son côté de la frontière pour sortir le pays de la dévastation causée par le séisme de 2010. Pourtant, évictions provoquées par l'industrie minière, code minier haïtien opaque et manque de transparence dans les négociations commerciales laissent les plus directement concernés sceptiques.

« Nous autres à Baie de Henne sommes contre toute exploitation éventuelle parce que nous n'allons pas en profiter du tout, » a expliqué Vernicia Phillus du mouvement paysan Tèt Kole dans un entretien avec Haiti Grassroots Watch en 2013. Elle craint pour les terres, les arbres fruitiers et les nappes phréatiques. 15% du pays étant sous contrat minier, elle a de quoi s'inquiéter. La mine de Pueblo Viejo, de l'autre côté de la frontière, offre un triste exemple de comment les choses pourraient mal tourner. La population locale poursuit la co-

entreprise de Barrick et Goldcorp en justice, l'accusant de polluer les rivières, causer des maladies et tuer le bétail. Est-ce ce qui attend Haïti ?

Le secteur minier haïtien est la dernière phase d'un cycle économique bien connu : des compagnies américaines et canadiennes concluent des accords lucratifs à des prix risibles et ne laissent guère, en retour, que des terres déforestées, des espoirs déçus ou pire. « Les habitants des zones ciblées par les compagnies minières internationales ne sont pas conscients de ce qui se passe ni des effets dévastateurs que ces prospections peuvent avoir sur leur vie, » a déclaré un représentant d'un important groupe de défense des droits de l'homme au Haiti Support Group. « On nous a dit qu'Haïti était 'ouverte aux affaires' – or ce qui intéresse les investisseurs étrangers, ce sont nos ressources naturelles. »

Ce n'est pas demain la veille que le peuple haïtien profitera de ses richesses minérales.

## A vos marques, prêts...

Haïti a or, cuivre, carbonate de calcium et marbre. Les colons espagnols furent les premiers à tirer d'énormes profits des sols, exterminant les autochtones (les Taïnos) et établissant un marché très lucratif depuis la partie orientale de l'Hispaniola.

En 1943, la société américaine Reynolds Metals fut la première à découvrir de la bauxite, composante essentielle dans la production d'aluminium, déclenchant ainsi une véritable ruée.

Le gouvernement américain a fait pression sur les administrations haïtiennes successives afin qu'elles octroient un contrat minier exclusif à Reynolds, avec des termes plus favorables à la compagnie qu'à l'état haïtien. Au cours des années 1960 et 1970, les régimes dictatoriaux, mais relativement stables, de François et Jean-Claude Duvalier ont permis au secteur minier haïtien de s'épanouir. Les compagnies (essentiellement

américaines et canadiennes) se sont retrouvées prises dans une compétition géopolitique pour s'assurer une part des mines haïtiennes, généralement par le biais de filiales haïtiennes établies avec un apport conséquent du gouvernement haïtien.

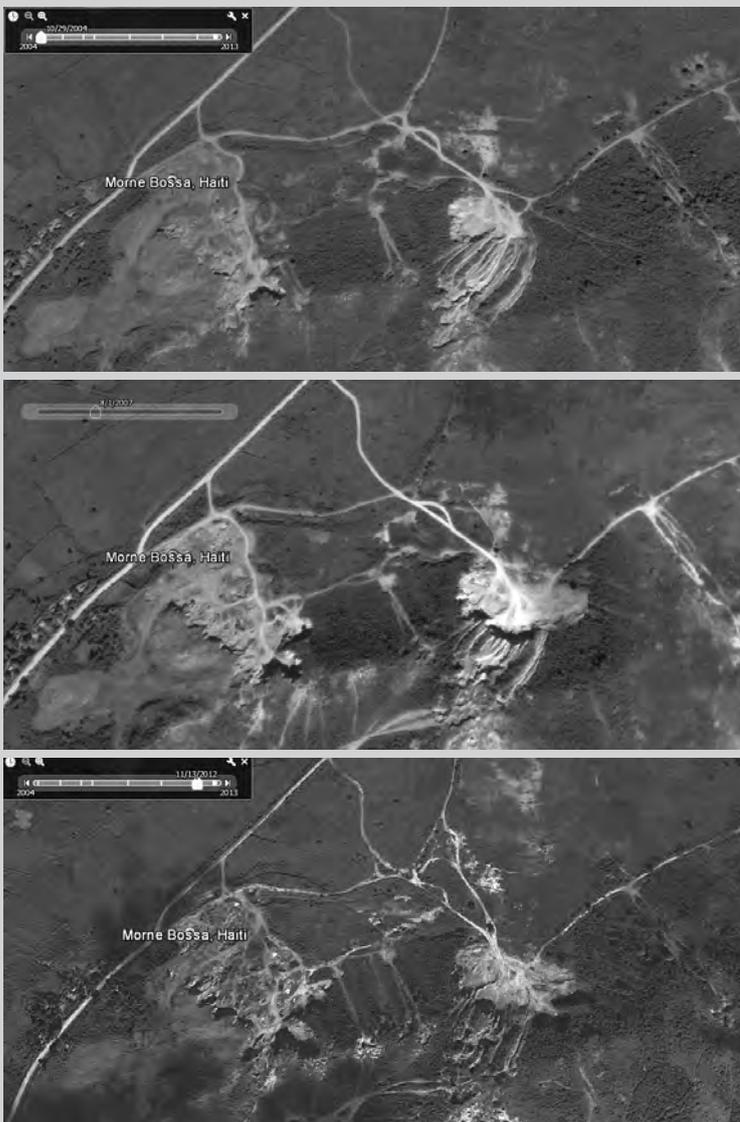
« D'importants gisements seraient apparemment en jeu. Du coup, individus et compagnies étrangers comme haïtiens cherchent à se positionner, » avertissait l'Ambassade Américaine à Port-au-Prince dans un télégramme en 1974 : « les divers conflits d'intérêts risquent de s'intensifier car le [gouvernement haïtien] s'apprête à instaurer une politique minière nationale. » Même une délégation de la Communauté Européenne est entrée dans la course cette année-là, espérant convaincre les Etats-Unis d'exhorter le Président François Duvalier à attendre la promulgation d'un nouveau code minier pour octroyer toute concession d'exploitation cuprifère.

# Un conte de

Les activistes se sont vu accuser de saper l'extraordinaire opportunité que la nation avait de « consolider et diversifier [son] économie », selon le Premier Ministre Laurent Lamothe, en répandant des rumeurs alarmistes sur les mines d'or haïtiennes. Quels sont les véritables effets à long terme de l'exploitation aurifère ? La plupart des mines d'or haïtiennes en sont toujours au stade de l'exploration quoique le forage ait déjà commencé sans attendre les permis officiels, visiblement (voir article principal). En République Dominicaine, l'industrie est en plein essor (le pays a exporté pour 1.19 milliards de dollars d'or l'an dernier).

Couvrant dix ans, ces photos satellite de deux mines en activité dans les deux pays, à des stades de production différents, révèlent le tribut géologique de l'exploitation aurifère et l'impact réel et potentiel sur les communautés locales. A gauche, on voit la mine de Morne Bossa (nord-est d'Haïti) gérée par la compagnie américaine VCS Mining et sa filiale haïtienne. VCS date de 2009 et a obtenu un permis pour exploiter le site en décembre 2012. Or, comme le montrent les photos, d'importants forages semblaient avoir déjà eu lieu dès 2004. Morne Bossa est mentionné dans les Conventions Minières publiées en 2005 mais antidatées de 1997 et avait été, à l'époque, octroyé à la Société Minière Citadelle, S.A. Encore un exemple de la loi s'adaptant à la réalité plutôt que l'inverse : les travaux ont commencé alors que l'attribution de la propriété et le sort des communautés environnantes demeuraient incertains.

Haïti peut-elle brader autant de terres à l'industrie minière ? Mine Awareness Plus révèle que, selon l'échelle de l'insécurité alimentaire utilisée par le Réseau d'Alerte Précoce contre la Famine de USAID, le nombre de départements du Nord et Nord-Est confrontés à une situation de crise alimentaire entre janvier et mars 2014 a quasiment doublé depuis octobre-décembre 2013, et la situation est deux fois pire au nord-ouest d'Haïti. Or, tandis que les communautés agricoles haïtiennes se débattent avec l'insécurité alimentaire et les pitoyables investissements agricoles du gouvernement (tombés de 9.9 milliards de gourdes en 2012-2013 à 7.2 milliards en 2013-2014), le développement de Morne Bossa et des autres



## ► suite de la page 1

Les bagarres entre les compagnies et leurs divers rivaux et partenaires géopolitiques n'ont pas tardé. C'est ainsi qu'en 1976, la compagnie canadienne International Halliwell Mines Ltd, (qui exploitait le cuivre près de Gonaïves) et sa filiale haïtienne en propriété exclusive ont accusé la compagnie américaine Continental Copper & Steel Industries de « domination illégale, détournement d'opportunités d'entreprise, violation de leurs obligations fiduciaires et mauvaise gestion d'entreprise. » Au milieu des années 1970, les Nations Unies, voulant en avoir le cœur net, ont envoyé une équipe d'ingénieurs géotechniciens afin d'évaluer la richesse minière exacte d'Haïti. La réponse obtenue était claire : énorme. L'ambassade Américaine à Port-au-Prince a dépêché des télégrammes exaltés annonçant la découverte de considérables ressources en cuivre et or en Haïti.

Les mines haïtiennes continuent à susciter un vif intérêt aux Etats-Unis. « Haïti est logique...La plupart des cadres des sociétés minières se disent que, vu la relativement petite taille

d'Haïti et sa proximité d'avec les Etats-Unis, leurs positions d'acteurs puissants dans une économie modeste leur donnera un poids important, et qu'ils pourront toujours compter sur les Américains pour empêcher un désastre complet, » a expliqué Alex Turkeltaub, directeur général du Frontier Strategy Group dans un article en 2007.

## Un code minier – ou presque...

Haïti travaille aujourd'hui, avec le soutien de la Banque Mondiale, sur un nouveau code minier devant remplacer la loi actuelle, complètement dépassée. En 1976, le gouvernement haïtien ou, plus exactement, le Président Jean-Claude 'Baby Doc' Duvalier avait décrété deux lois : la première pour encourager la prospection minière, et « adapter les structures juridiques existantes à la réalité de l'industrie minière » et la deuxième pour réglementer l'exploitation des mines à ciel ouvert. Ces décrets sont toujours en vigueur aujourd'hui.

Ils n'ont pourtant pas empêché Duvalier Jr. de négocier, avec les principales compagnies, des contrats séparés leur garantissant, ainsi

qu'à un petit groupe de l'élite haïtienne, des termes extrêmement favorables. Il a fallu attendre 1986 pour que son administration crée le Bureau des Mines et de l'Énergie d'Haïti (BME), qui reste l'autorité administrative de cette industrie et la seule porte d'accès pour les intéressés. Avec les embargos commerciaux américains qui ont suivi le coup renversant le Président Jean-Bertrand Aristide en 1991, l'industrie minière haïtienne s'est effondrée, comme le reste de l'économie. Ce n'est qu'en 2004, une fois Aristide dûment écarté en exil forcé, que les mines haïtiennes ont recommencé à susciter intérêt et investissements.

## Les amis des amis...

Selon l'économiste Camille Chalmers, directeur exécutif de la Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA), « neuf compagnies sont actuellement dans la phase d'exploration au nord et nord-est du pays. » Il a expliqué que, depuis avril 2013, un groupe de travail a modifié la loi actuelle, réduisant les quatre phases d'exploration à trois. « L'exploita-

tion minière est une priorité pour ce gouvernement » a-t-il dit.

Alors, qui sont les huiles de l'industrie minière ? En bref, les groupes canadiens et américains. Pour être plus spécifique, essentiellement les compagnies canadiennes et américaines jouissant des investissements et du contrôle des Haïtino-Américains et Haïtiano-Canadiens influents, tantôt rivaux, tantôt partenaires, à qui le gouvernement haïtien octroie des permis pour exploiter les mines les plus rentables du pays en signant un arsenal étourdissant d'accords ponctuels.

Le secteur minier actuel est réglementé essentiellement par deux conventions minières datant de 2005 et un certain nombre de permis ad hoc accordés aux compagnies privilégiées. Le 3 mai 2005, une convention minière publiée dans *Le Moniteur* accordait aux compagnies canadiennes KWG Resources Inc. et St Geneviève Resources les droits formels pour procéder à la prospection et l'exploitation des mines de cuivre et d'or à Blondin, Douvray et Faille (nord-est d'Haïti). Bien que seulement publiée en

# deux mines

sites d'exploitation suit son cours : on s'apprête à passer de l'exploration à l'exploitation.

La mine de Pueblo Viejo en République Dominicaine symbolise, pour beaucoup, le piège qui menace Haïti si l'exploration puis, inmanquablement, l'exploitation, continuent sans davantage de contrôle. Pueblo Viejo est gérée conjointement par les compagnies canadiennes Barrick Gold et Goldcorp. Avec des réserves estimées à au moins 9.7 millions d'onces d'or, la mine devait, selon Barrick, tourner à plein régime début 2014 et pouvoir être exploitée sur plus de 25 ans. La mine s'est développée sans réel contrôle entre 2007 et 2013 et, pendant cette période, la population locale a accusé les compagnies de déverser du cyanure et de l'eau saturée de fer dans la rivière, empoisonnant les communautés et leur bétail. Barrick se défend en déclarant que ses eaux usagées sont « soigneusement traitées dans une station d'épuration sur le site avant d'être évacuées dans la rivière Margajita » et que la pollution a été causée par l'entrepreneur précédant.

## Rien sans rien ?

Alors que les politiciens haïtiens justifient la vente des terres haïtiennes par les (prétendus) bénéfices générés par l'or, de l'autre côté de la frontière, les redevances perçues par l'état dominicain restent dérisoires. Sur 100 dollars d'or dominicain exporté, Barrick en touche 97, conduisant ainsi le Président Danilo Medina à menacer d'augmenter les taxes des géants miniers si le contrat de Pueblo Viejo n'était pas révisé. Un compromis a été trouvé en septembre dernier : les parties ont accepté une augmentation des taxes afin de garantir un revenu supplémentaire de 1.3 milliards de dollars. Le gouvernement était satisfait. Mais les voisins (victimes) de Pueblo Viejo ? Leurs poursuites judiciaires et leurs questions au gouvernement au sujet de l'évaluation environnementale ayant été gelées, les infortunés n'ayant pas été employés à la mine ont organisé des protestations, dont l'une, notamment, a fait beaucoup de bruit car 25 personnes ont été blessées dans une fusillade avec la police. La lutte continue...

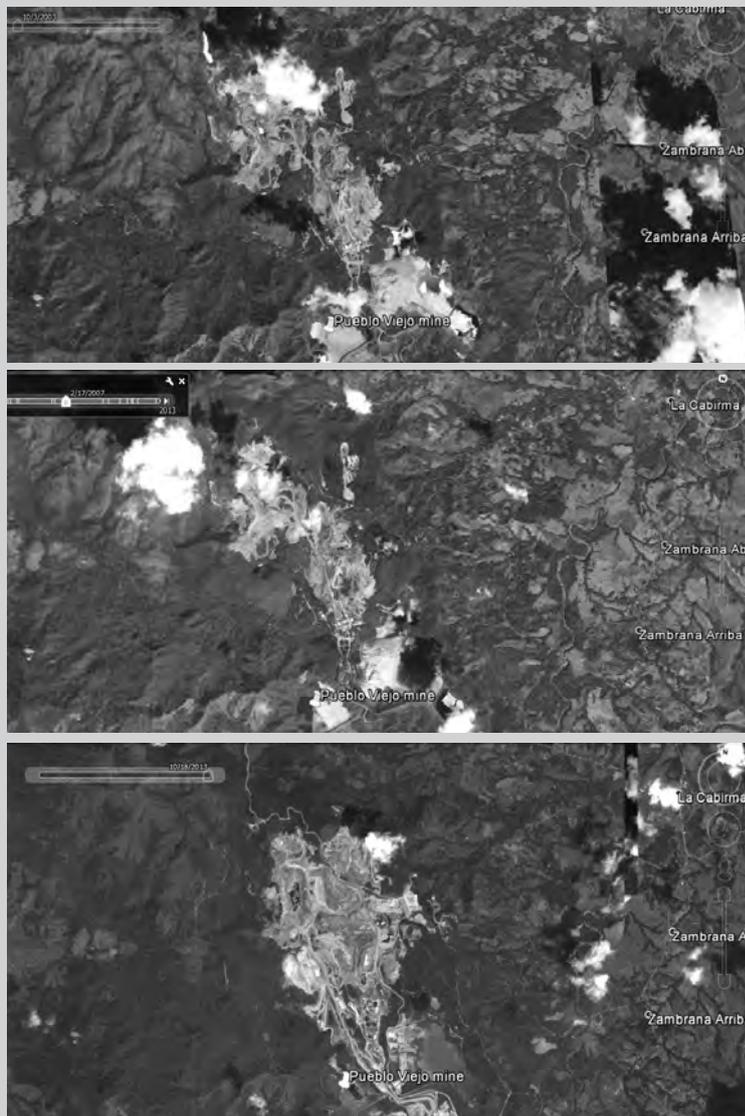


Photo : Ben Depp 2012

Femme tenant un caillou provenant d'un gisement d'or.

2005, la convention a été antdatée de 1997, date à laquelle ces compagnies ont engagé les travaux dans ces mines grâce à des accords passés avec l'administration du Président René Préval. La convention minière publiée le jour suivant est un accord entre l'état haïtien et la Société Minière Citadelle, S.A. pour l'exploitation des gisements d'or et d'argent de Grand-Bois et Morne Bossa.

Haiti Grassroots Watch a rapporté que, suite à une série de ventes

de compagnies ou de changements de noms, les concessions minières sont maintenant entre les mains de la Société Minière du Nord-Est S.A. (SOMINE) et de la Société Minière Delta S.A. SOMINE S.A., filiale de la compagnie canadienne Majescor qui gère les 50 km<sup>2</sup> de la concession minière au nord-est d'Haïti. En 2011, Majescor a mis en vente pour 2.5 millions de dollars d'actions pour le « projet SOMINE ». Contrôlant la compagnie SIMACT Alliance Copper-Gold Inc. qui elle-

même contrôle la majorité des actions de SOMINE, Majescor déclare ainsi contrôler SOMINE. SIMACT est, comme de juste, une compagnie privée basée à Montréal, dirigée par un groupe de financiers canadiens et de promoteurs haïtiano-américains.

La Société Minière Delta appartient à VCS Mining, une petite firme privée américaine enregistrée dans l'état de Delaware et dirigée par Angelo Viard, un Haïtiano-Américain qui, dans les dix dernières années, a monté (entre autres) une entreprise de consulting comptant Mainland Resources (société d'exploitation minière basée dans le Nevada) parmi ses clients. En 2009, le groupe d'exploitation et d'exploration minières PHI Mining, basé aux Etats-Unis et spécialisé dans l'acquisition et le développement de zones de métaux précieux, métaux de base et de minéraux industriels, est devenu un « partenaire égal » de VCS pour les opérations dans le nord-est d'Haïti.

## Portes tournantes

Malgré la compétition, toutefois, le secteur minier haïtien est soudé et la

coopération peut y être productive. Jean-Marie Woolff, directeur de SIMACT (depuis 2006) et président de SOMINE (depuis 2012) est membre du conseil d'administration de la banque d'investissement PROMOCAPITAL, fondée par le directeur du Comité Consultatif de VCS Mining, Joseph Baptiste (un ancien colonel de l'armée américaine, de surcroît).

Eurasian Minerals, basée au Canada, figure aussi parmi les compagnies étant solidement établies sur la scène minière haïtienne. « Nous aimons nous implanter dans des zones où la géologie est excellente mais où on perçoit aussi une certaine instabilité politique car cela limite la compétition, » avouait son PDG, David Cole, en 2007. La compétition pour les régions minières d'Haïti est rude, mais Eurasian Minerals s'en est particulièrement bien tirée. Dans une coentreprise avec sa société mère Newmont Mining (géant américain de l'or, actuellement impliqué dans une trouble histoire d'évictions et de manifestations violentes en relation avec son projet Minas Congas au

suite dernière page ►

Publié par le Haiti Support Group, 49 Stanger Road, London SE25 5LD  
 Contact : info@haitisupportgroup.org  
 www.haitisupportgroup.org  
 Traduit de l'anglais par Marie Fournier  
 Principal contributeur : Claire Lauterbach  
 Rédaction : Andy Leak  
 Eve Hayes de Kalaf  
 Design: Smith+Bell (www.smithplusbell.com)  
 Retrouvez-nous sur Twitter: @HaitiSG

Le Haiti Briefing est distribué gratuitement en versions imprimée et électronique, et est disponible en anglais et en français. Le Haiti Support Group en autorise la reproduction et la diffusion entières ou partielles par quelque méthode que ce soit, à condition toutefois d'attribuer les pleins crédits au HSG ou, dans les versions électroniques, d'ajouter le lien renvoyant au document original.

► suite de la page 3

Pérou), elle est devenue opérationnelle dans six Projets Désignés dans le nord d'Haïti dont La Miel, La Mine et Grand Bois.

En 2010, malgré le séisme dévastateur, Eurasian a reçu l'impulsion dont elle avait besoin. Un mois après la catastrophe, la Société Financière Internationale de la Banque Mondiale (SFI) a investi 5.3 millions de dollars dans le portefeuille d'Eurasian en Haïti, recevant, en retour, 7% de ses actions.

La SFI est bien connue dans les réseaux du secteur minier haïtien. Son actuel ingénieur des mines principal, Keith Laskowski, était le représentant d'Eurasian sur le terrain entre 2005 et juillet 2009, juste quelques mois avant que les plans d'investissement de la SFI ne soient rendus publics. Il était aussi, avant de prendre ses fonctions à la SFI en 2012, PDG d'Estrella Gold Corp, qui bombarde actuellement la République Dominicaine de demandes de permis. Investir dans Eurasian n'a pas empêché la Banque Mondiale de financer un nouveau code minier haïtien (examiné ci-dessous).

**Nouvelle année, nouvelle ruée**

En 2012, des géologues ont estimé à au moins 1 million d'onces les réserves d'or recelées par deux sites haïtiens. En avril 2012, les prospecteurs ont découvert les premiers gisements d'argent véritablement conséquents en Haïti (entre 20 et 30 millions d'onces) et des quantités énormes de cuivre (plus d'un million de tonnes dans l'un des nombreux sites en exploration).

L'administration du Président Martelly a capitalisé sur ces découvertes en signant une nouvelle ribambelle de contrats miniers, parmi lesquels un Mémorandum d'Accord signé en avril 2012 avec Eurasian et Newmont pour l'exploration aurifère et cuprifère sur une bande d'environ 2500 km2 au nord d'Haïti. En décembre 2012, VCS et sa filiale Delta Société Minière ont réussi à obtenir un permis d'exploitation d'une mine d'or pour leur projet de Morne Bossa.

La presse haïtienne a rapporté l'octroi de permis d'exploration dans 5 départements; une seule compagnie, SOMINE, a obtenu les permis d'exploitation pour 16 sites des 18 concernés.

Mais l'encre était à peine sèche et le champagne tout juste débouché que le parlement haïtien intervenait. Rappelant le « traumatisme » des contrats passés, le Sénat a adopté une résolution appelant à surseoir à toute activité afin de permettre un débat national et un examen de tous les contrats. Les Sénateurs se sont montrés particulièrement durs avec le directeur général du BME, Ludner Remarais, et le Ministre des Travaux Publics, Jacques Rousseau, dont ils ont exigé des comptes.



Garçon remontant d'une mine d'or dans le nord d'Haïti. Une étude réalisée par Haiti Grassroots Watch révèle qu'environ 15% du pays sont sous contrat minier.

Et les communautés vivant près des mines en exploitation ou en voie de l'être ? Ceux qui n'ont pas eu la chance d'être embauchés par les compagnies observent et attendent, abandonnés à leur sort. « Ils ne vous demandent même pas à qui appartiennent ces terres, » a confié le leader paysan Arnolt Jean dans un entretien avec Haiti Grassroots Watch. « Nous ne pouvons que regarder, impuissants. Il nous faut un gouvernement qui contrôle tout ça, parce que nous, on ne peut rien faire. »

**Une folie lucide**

Cette pression interne pour introduire des réformes minières a révélé qu'Haïti avait, de toute évidence, besoin d'une loi détaillée pour rationaliser ce chaos. L'ancien directeur général du BME, Dieuseul Anglade, a déclaré en 2012 : « Le gouvernement ne nous donne pas les moyens nécessaires pour être à même de superviser les compagnies... Nous n'avons pas vraiment de budget d'opération. »

De fait, le Code Minier de 2005 garantit une surveillance gouvernementale minimale et, sur le plan technique, les codes qui réglementent l'industrie remontent à 1976. Le régime réglementaire n'est guère plus robuste sur le plan international : Haïti n'a signé ni la convention de l'Organisation Internationale du Travail relative à la santé et à la sécurité dans les mines ni l'Initiative (volontaire) pour la Transparence dans les Industries Extractives fixant les normes mondiales permettant d'évaluer la transparence dans les industries de ressources naturelles.

Sachant pertinemment que les redevances minières versées au gouvernement haïtien sont dérisoires, et que le peuple haïtien n'en voit guère la couleur, la Banque Mondiale et le BME ont créé, en juin 2013, un 'Forum Minier' pour développer « le secteur minier de manière à en faire un élément moteur pour la reprise économique du pays. » Ils essayaient ostensiblement de

réformer la loi minière.

Cette plate-forme permettait-elle enfin une véritable consultation publique ? Ne rêvons pas ! Le Premier Ministre Laurent Lamothe a assuré à la communauté internationale que son gouvernement travaillait avec « des experts compétents ayant les intérêts [d'Haïti] à cœur ». Or les Haïtiens directement concernés par l'exploitation minière ne sont pas représentés. De toutes les organisations de la société civile, seule Oxfam (qui n'émane pas exactement du peuple) était à la réunion, représentant, vraisemblablement, la société civile haïtienne tandis que parlementaires, élus locaux, géologues et chercheurs indépendants, représentants des populations des régions concernées et organisations populaires étaient absents.

**Résistance**

En 1974, quand le secteur minier haïtien était en plein essor, des journalistes du *Petit Samedi Soir* ont osé publier un article très critique sur les mines de bauxite du pays, arguant que les investissements de US Reynolds n'apportaient pas vraiment de bénéfices au pays, voire le desservait. La litanie de plaintes (éviictions, pollution, salaires de misère pour les ouvriers locaux) pourrait dater d'aujourd'hui. « Nous risquons de perdre nos champs fertiles et d'être expulsés de nos terres. Nous vivrons où ? » demande, dans un entretien en 2013, Willy Pierre, qui habite près de Grand Bois, concession d'Eurasian.

La résistance continue et s'organise autour du Collectif Justice Minière, constitué, avec le soutien de donateurs (dont le American Jewish World Service), de diverses NGO haïtiennes phares: Défenseurs des Opprimés (DOP), dont le leader, Patrice Florvilus, a reçu des menaces de mort du fait de son engagement pour la défense des droits de l'homme, et le mouvement paysan Tèt Kole. Pour faire le poids face aux cercles intimes de l'industrie minière haïtienne, le Collectif aura besoin d'une loi forte et juste, et d'une classe politique comprenant qu'il est plus profitable de privilégier le développement durable de son pays plutôt que d'en brader toutes les précieuses ressources naturelles sans véritables retombées.

**► Pour en savoir plus sur l'exploitation minière en Haïti, le Haiti Support Group recommande les liens suivants :**

- Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif et Collectif Haïtien de lutte contre l'Exploitation Minière [www.papda.org](http://www.papda.org)
- Rapport 2013 de Haiti Grassroots Watch sur les mines haïtiennes: [haitigrassrootswatch.squarespace.com](http://haitigrassrootswatch.squarespace.com)
- Bureau des Mines et de l'Energie d'Haïti [www.bme.gov.ht](http://www.bme.gov.ht)
- Blog de Mining Awareness Plus [www.miningawareness.wordpress.com](http://www.miningawareness.wordpress.com)



**Le Haiti Support Group (Groupe de Soutien à Haïti) a pour but de faire entendre la voix des organisations progressives de la société civile haïtienne auprès des politiciens, de la presse et du public en Europe et en Amérique du Nord.**